

# Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

## TAR SOLVENT: Tar & Grease Remover



### 1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

#### 1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : Tar Solvent Tar & Grease Remover/ Solvant à goudron & dégraisseur  
 Identificateur du produit : NA-TGR  
 Famille du produit : MÉLANGE DE SOLVANTS

#### 1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Pour enlever les huiles provenant du pétrole, des huiles routières, les graisses, le goudron et en provenance d'autres sources sur les surfaces d'automobile. Pour le nettoyage des surfaces peintes et avec apprêt.

#### 1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products  
 Total Import Solutions, Inc.  
 14700 Radburn Ave.  
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)

No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253  
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du SGH selon la norme 29 CFR 1910(OSHA HCS)

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H227: Liquide combustible.

H302: Nocif if avalé.

H304: Peut être fatal si avalé et s'il y a pénétration des voies respiratoires.

H315: Peut causer une irritation cutanée.

H319: Peut causer une irritation oculaire grave.

H336 Peut causer des nausées ou des étourdissements

H361 Soupçonné de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Peut provoquer des dommages aux organes durant une exposition prolongée ou répétée.

H401 Toxique envers les organismes aquatiques.

#### Énoncés préventifs des risques

##### Prévention :

P210 Garder éloigné de la chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues et autres sources d'allumage. Ne pas fumer.

Garder les contenants bien fermés.

P242 Utiliser seulement des outils pare-étincelles.

P260 Ne respirer aucune poussière/ fumée/ gaz/ brouillard/ vapeur/ aérosol.

P264 - Bien se laver les mains après la manutention.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Modification 01/10/2016

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage.

**Action à prendre :**

H227 Liquide combustible.

H304 Peut être fatal si avalé et s'il y a pénétration des voies respiratoires.

H315 Cause une irritation cutanée.

H319 Cause une irritation oculaire sévère.

H336 Peut causer des nausées ou des étourdissements

**Énoncés préventifs :**

Prévention :

P210 Garder éloigné de la chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues et autres sources d'allumage. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage.

Action à prendre :

P301 + P310 SI AVALÉ : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

P304 + P340 + P312 SI INHALÉ : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ressentez un malaise.

P305 + P351 + P33 DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer.

P331 NE PAS faire vomir

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou une mousse résistante aux alcools pour éteindre le feu.

Entreposage :

P403 + P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder les contenants bien fermés.

P405 Fermer à clé l'endroit d'entreposage.

Élimination:

P501 Éliminer tout le contenu/ contenant dans une usine approuvée de traitement des déchets.

**2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives**

Pictogramme

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
TOLUÈNE	108-88-3	Inflammable Liquide 2; irritant cutané 2; Repr. 2; STOT SE 3; STOT RE 2; Asp. Toxicité. 1; aquatique	10-30 %

Modification 01/10/2016

		grave 2 ; H225, H304, H315, H336, H361, H373, H401	
Solvant Stoddard	64742-96-7	Inflammable Liquide 4; irritant cutané 2; irritant oculaire 2A	70-90%

#### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

##### PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

###### **Suite à une inhalation :**

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

###### **Éviter tout contact cutané :**

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

###### **Suite à un contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. Enlever si possible les verres de contact.

###### **Suite à une ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

###### **Conseil au médecin / Traitement :**

Aucun connu.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

##### RISQUE D'INCENDIE

Risque d'incendie : RISQUE INDIRECT D'INCENDIE. Très inflammable.

Inflammabilité du gaz/ vapeurs en présence d'air à l'intérieur de limites d'explosivité.

##### RISQUE INDIRECT D'INCENDIE

Peut être allumé par des étincelles. Les gaz/ vapeurs se répandent au niveau du plancher : risque d'allumage. Réactions comportant un risque d'incendie : voir « Risque de réactivité ».

##### RISQUE D'EXPLOSION

Explosivité du gaz/ vapeurs avec l'air à l'intérieur des limites d'explosivité RISQUE INDIRECT D'EXPLOSION. La chaleur peut causer une augmentation de pression dans les réservoirs/ barils : risque d'explosion. Peut être allumé par des étincelles. Réactions comportant des risques d'explosion : voir « Risque de réactivité ».

##### RÉACTIVITÉ

À partir de la combustion : Du CO et du CO<sub>2</sub> sont formés. Réaction violente à explosive avec plusieurs composés. Entreposage prolongé : avec exposition à la lumière : émanations nocives gaz/vapeurs. Réagit violemment avec les oxydants (forts) : la péroxydation amène une augmentation du risque de feu et d'explosion.

##### INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Modification 01/10/2016

Refroidir les réservoirs/ barils avec un jet d'eau/ déplacer les dans un endroit sécuritaire. Risque d'explosion physique : éteindre/ refroidir à partir d'un endroit protégé. Ne pas déplacer la charge s'il est exposé à la chaleur. Après avoir été refroidi : il y a un risque persistant d'explosion physique.

## **PROTECTION DURANT LA LUTTE CONTRE UN INCENDIE**

Exposition à la chaleur/ feu : appareil d'air/ d'oxygène comprimé

## **6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Déversements importants dans des espaces fermés : appareil d'air comprimé.

### **PROCÉDURES D'URGENCE**

Rester en amont du vent. Identifier la zone dangereuse. Considérer la possibilité d'une évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et fenêtres des installations adjacentes. Arrêter les moteurs et ne pas fumer. Aucune flamme nue ou étincelles. Appareils à l'épreuve des étincelles et des explosions et de l'équipement d'éclairage. Garder les contenants fermés. Laver les vêtements contaminés.

### **POUR LES INTERVENANTS EN CAS D'URGENCE**

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION** Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

**PROCÉDURES D'URGENCE** Ventiler la zone.

VOIR LA SECTION 8 POUR LES MESURES DE CONTROLE D'EXPOSITION ET L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

## **7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

### **MANUTENTION**

Respecter les consignes légales. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler les contenants vides et souillés comme ceux qui sont remplis. Nettoyer et assécher à fond les installations avant leur utilisation. Ne pas vider les rejets dans les tuyaux de drainage. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour faire le pompage. Utiliser des appareils et un éclairage antidéflagrants et pare-étincelles. Faire attention aux charges électrostatiques. Garder éloigné des flammes nues et de chaleur. Garder éloigné des sources d'allumage/ étincelles. Éviter tout contact prolongé et répété avec la peau. Garder les contenants bien fermés. Mesurer les niveaux de concentration dans l'air régulièrement. Travailler avec le système local de ventilation/ aspiration.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 27deg. C (80 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs. Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

### **HYGIÈNE**

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et autres endroits exposés avec un savon doux et de l'eau avant et après avoir mangé, bu ou fumé et en quittant le travail.

## **8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Commentaires sur les directives d'exposition** Limites d'exposition :

<b>COMPOSANT</b>	<b>NUMÉRO CAS</b>	<b>VALEUR</b>	<b>PARAMÈTRES DE CONTROLE</b>	<b>BASE</b>
Distillats (de pétrole), hydrotraitement léger	64742-47-8	TWA OSHA Z-1 TWA ACGIH TWA	500 ppm 2 000 mg/m <sup>3</sup> 200 mg/m <sup>3</sup> (en tant que vapeurs totales d'hydrocarbure) 400 ppm 1,600 mg/m <sup>3</sup>	
Solvant naphte (pétrole), lourd	64742-96-7	TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (en tant que vapeur totale d'hydrocarbure)	ACGIH

Modification 01/10/2016

TOLUÈNE	108-88-3	TWA STEL TWA CEIL Pic TWA	100 ppm 150 ppm 200 ppm 300 ppm 500 ppm 20 ppm	375 mg/m <sup>3</sup> 560 mg/m <sup>3</sup>	USA. OSHA TABLEAU Z-1 TABLEAU Z-2 USA. ACGIH (TLV)
---------	----------	--	---	--	--

REMARQUES : Problème visuel Troubles de la reproduction chez la femme Perte de grossesse

TWA	100 ppm	375 mg/m <sup>3</sup>	USA. NIOSH
ST	150 ppm	560 mg/m <sup>3</sup>	

**CONTROLES TECHNIQUES**

Des postes de lavage d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle.

**Matériaux de protection vestimentaire :** Utiliser du caoutchouc butylique d'au moins 3 mm d'épaisseur. Éviter une protection avec du nitrile et du pvc.

**Protection des mains**

Veuillez utiliser des gants avec les matériaux recommandés ci-dessus.

**Protection oculaire**

Lunettes de protection.

**Protection cutanée et corporelle**

Protection de la tête/ cou. Vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Porter un masque à gaz avec filtre de type A si la conc. dans l'air est > à la limite d'exposition.

**Autre information**

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Apparence</b>	Solvant liquide clair
<b>Granulométrie</b>	Sans objet
<b>Odeur</b>	Aromatique
<b>Seuil d'odeur</b>	Données non disponibles
<b>Formule moléculaire</b>	Mélange
<b>Poids moléculaire</b>	Mélange
<b>Point d'ébullition</b>	150 - 250° C
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Point de fusion</b>	Données non disponibles
<b>Point de congélation</b>	Données non disponibles
<b>Densité relative</b>	~ 0,825 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité apparente</b>	Données non disponibles
<b>Solubilité dans d'eau</b>	Données non disponibles
<b>Solubilité dans d'autres liquides</b>	Données non disponibles
<b>Point d'ébullition</b>	60 - 90° C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures extrêmes.
<b>Produits dangereux</b>	
<b>de décomposition</b>	Oxydes de carbone.
<b>Possibilité de réactions</b>	
<b>dangereuses</b>	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

Modification 01/10/2016

**TOXICITÉ SÉVÈRE****TOLUÈNE**

DL50 Orale - Rat - > 5 580 mg/kg  
 CL50 Inhalation - Souris - 4 h - 12 500 - 28 800 mg/m<sup>3</sup>  
 DL50 Cutanée - Lapin - 12 196 mg/kg Aucune donnée disponible

**Solvant naphte (pétrole), lourd**

64742-47-8 : Toxicité orale sévère : DL50 (rat, mâle et femelle) : > 5 000 mg/kg  
 Méthode : Procédure à dose fixe GLP : Oui Toxicité sévère par inhalation :

Remarques : Aucune information disponible Toxicité cutanée sévère : DL50 (rat, mâle et femelle) : > 2 000 mg/kg  
 Méthode : Procédure à dose fixe GLP : Oui

**12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE****TOXICITÉ****Toluène**

Leuciscus idus (Ide dorée) - 3 jours - 0,05 mg/l Facteur de Bioconcentration (BCF) : 90  
 Toxicité chez le poisson CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc en ciel) - 7,63 mg/l - 96 heures  
 NOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 5,44 mg/l - 7 jours  
 Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques.  
 CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 8 mg/l - 24 jours En immobilisation  
 CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 6 mg/l - 48 heures  
 Toxicité aux algues - CE50 - Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce) - 245 mg/l - 24 heures - CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) - 10 mg/l - 24 heures

**Solvant naphte (pétrole), lourd aliph.**

Toxicité chez le poisson : DL50 (Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel)) : 25 mg/l Temps d'exposition : 96 heures  
 Type de test : statique Suivi analytique : oui Méthode : Directive du Test 203 de l'OCDE GLP: oui Toxicité chez daphnia et autres invertébrés du milieu aquatique : DL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : 1,4 mg/l Temps d'exposition : 48 heures Type de test : statique Suivi analytique : oui Méthode : Directive du Test 202 de l'OCDE GLP: oui

**13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION**

Bruler le produit dans un incinérateur chimique équipé d'une tuyère de postcombustion et d'un épurateur en étant très prudent car ce matériel est hautement inflammable. Offrir les surplus et les résidus non-recyclables à une compagnie reconnue dans l'élimination des déchets. Contacter un service professionnel reconnu d'élimination des déchets pour disposer de ce matériel.

**EMBALLAGE CONTAMINÉ** Éliminer en tant que produit non utilisé.

**14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT****Information d'expédition**

DOT Désignation officielle de transport UN1268, Matériel associé à la peinture, 3, PGII DOT Classe de risque : 3 DOT Étiquette de risque : LIQUIDE INFLAMMABLE UN/NA No. : UN1268 Groupe d'emballage : II

**Information spéciale pour l'expédition**

Sans objet.

**HMIS:**

<b>SANTÉ</b>	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>	<b>2</b>
<b>RÉACTIVITÉ</b>	<b>0</b>

**15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****États-Unis**

Composants sur la liste de SARA 302

Ce produit ne contient aucun agent chimique sujet à une obligation de déclaration selon la Section 302 au Titre III de SARA.

Composants sur la liste de SARA 313 Les composants suivants sont assujettis au contrôle des niveaux de concentration de la Section 313 au Titre III de SARA:

Toluène No. de CAS 108-88-3 Date de révision 01-07-2007

Risques selon SARA 311/ 312

Risque d'incendie, risque sévère pour la santé, risque chronique pour la santé

Liste des composants du 'Massachusetts Right To Know'

Toluène No. de CAS 108-88-3 Date de révision 01-07-2007

Liste des composants du 'Pennsylvania Right To Know List' :

Toluène No. de CAS 108-88-3 Date de révision 01-07-2007

64742-47-8 Distillats (du pétrole), hydrotraitemen léger 0 - 100 %

64742-96-7 Solvant naphthe (pétrole), aliph. lourd

Liste des composants du 'New Jersey Right To Know List' :

Toluène No. de CAS 108-88-3 Date de révision 01-07-2007

64742-47-8 Distillats (du pétrole), hydrotraitemen léger 0 - 100 %

64742-96-7 Solvant naphthe (pétrole), aliph. lourd

Composants de la Proposition 65 de la Californie. de la Californie.

AVERTISSEMENT : Ce produit contient du toluène, un produit chimique reconnu par l'état de Californie comme pouvant causer des défauts à la naissance ou des dommages au système reproducteur.

**16. AUTRE INFORMATION**

Fiche signalétique préparée par **Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products**

**Exonération de responsabilité**

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations

Modification 01/10/2016

additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.